



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
05/07/2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 05
Votants : 28

OBJET :

FINANCES
==--==

Programmation culturelle Tarifs 2023/2024
Salle de l'Union
==--==

En l'an deux mille vingt-trois et le douze juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte adjointe, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,
Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale à Mme BOISORIEUX Michelle, conseillère municipale,
M. PLANAS Pierre, conseiller municipal à M. BELTRAN José adjoint,
Mme OHN Christiane, conseillère municipale à M. ANGULO José adjoint,
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Il est proposé de fixer comme suit les tarifs des animations proposées par le Service Municipal de la Culture, pour l'année 2023/2024 et d'autoriser le régisseur de la régie de recettes de la Salle de l'Union à utiliser sa billetterie à l'extérieur de la salle, pour les spectacles ou concerts programmés qui se produiraient à ciel ouvert.

Grille Tarifaire

Saison 2023 2024		TARIFS				
		Catégorie	Plein	Abonnés *	réduit **	- 12 ans
Concert baroque / Mare Nostrum Musicae	06-oct	Tarif B	15,00€	12,00€	7,50€	4,00€
Spectacle familial "Oliver Twist"	10-nov	Tarif E	7,00€	-		4,00€
Ballet classique "Casse-Noisette"	01-déc	Tarif B	15,00€	12,00€	7,50€	4,00€
Spectacle familial "El Meu Monstre"	15-déc	Tarif E	7,00€	-		4,00€
Concert du Nouvel An / Capitole de Toulouse	07-janv	Partenariat *** 18€ (plein)/15€ (abonnés)/gratuit (- 18 ans)				
		Tarifs fixés par les Amis de l'Orchestre de Catalogne				
Spectacle "Les fourberies de Scapin"	09-févr	Tarif B	15,00€	12,00€	7,50€	4,00€
Spectacle "Album de famille"	01-mars	Tarif B	15,00€	12,00€	7,50€	4,00€
Concert Jazzèbre / Deli Teli	22-mars	Partenariat *** 15€ (plein)/14€ (réduit)/12€ (abonnés)/5€ (-30ans)				
		Tarifs fixés par JAZZEBRE				
Spectacle familial "Laïka"	05-avr	Tarif E	7,00€	-		4,00€
Spectacle "Un air de famille"	03-mai	Tarif B	15,00€	12,00€	7,50€	4,00€

* Détenteurs de la carte d'abonnement à la salle de l'Union - saison 2023/2024

** réduit : Demandeurs d'emploi, 12-18 ans, Etudiants, Personnes à mobilité réduite et accompagnants.

*** Pour les concerts organisés en partenariat : billetterie sur place et/ou réservation auprès de l'organisateur

Tarifs dans le cadre scolaire :

4€/enfant pour les écoles maternelles et élémentaires (gratuité pour les accompagnateurs)

6€/enfant pour les collèges et lycées (gratuité pour les accompagnateurs)

Carte d'abonnement saison culturelle 2023 2024 : 8€

Tarif "spécial" de la carte d'abonnement lors de la présentation de la saison culturelle : 5€

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **DECIDE** de fixer les tarifs des animations proposées tels qu'énoncés dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le régisseur de la régie de recettes de la Salle de l'Union à utiliser sa billetterie à l'extérieur de la salle, pour les spectacles ou concerts programmés qui se produiraient à ciel ouvert,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.